

La Ville de Mulhouse mobilisée pour faciliter les déplacements grâce à l'usage du vélo

La Ville de Mulhouse se mobilise pour permettre aux habitants d'adapter leurs déplacements aux règles de la sécurité sanitaire. A cet effet, l'usage du vélo et les mobilités douces sont fortement encouragés et facilités. Le vélo permet à la fois de respecter facilement les mesures de distanciations physiques et d'éviter le recours massif à la voiture individuelle, source de pollution et de congestion du trafic.

Encourager la pratique du vélo par des réponses rapides

Des aménagements cyclables provisoires sont mis en œuvre sur deux axes structurants accessibles aux habitants de tous les quartiers et desservant la plupart des établissements publics : Coteaux -Drouot et Bourtzwiller-Rebberg. Ces aménagements visent essentiellement à améliorer les conditions générales de circulation en donnant plus de places aux cyclistes tout en sécurisant leurs déplacements. En place depuis mi-mai, ces deux axes sont complétés sur certains tronçons.

- **Avenue de Colmar - entre la rue de la Mertzau et le quai du Forst**

En complément de la voie vélo sécurisée allant vers le centre-ville, une nouvelle voie dédiée aux cycles est expérimentée, permettant aussi un itinéraire sécurisé vers Bourtzwiller. Elle redonne l'ensemble du trottoir aux piétons, en neutralisant une voie de circulation pour la transformer en piste cyclable, assurant une sécurité et une distanciation physique entre les piétons et les cycles.

- **Rue Lefebvre - entre Avenue du Repos et allée William Wylér**

De chaque côté de la rue Lefebvre un nouvel itinéraire complet est proposé aux cycles avec des voies mixtes bus et cycles.

Consultation flash « Mobilités »

Après avoir recueilli les intentions des Mulhousiens en termes de déplacements pour le déconfinement et au-delà, la Ville de Mulhouse recueille à nouveau les retours d'expérience sur mulhousecestvous.fr.

Cette fois-ci sur les axes Coteaux -Drouot et Bourtzwiller-Rebberg. Les retours des usagers permettront à la Ville de faire évoluer les aménagements réalisés pour renforcer et sécuriser les axes, dans l'objectif de les pérenniser.